

La Communauté de Communes Des Savanes a débuté la collecte sélective des emballages ménagers en 2018. Depuis, deux bornes d'apport volontaire permettent le tri des emballages :

- une borne à verre pour la collecte des bouteilles et flacons en verre
- une borne à emballages pour la collecte des papiers graphiques, cartons, emballages métalliques, les bouteilles et flacons plastique.

A compter du 1er janvier 2026, tous les départements d'outre-mer devront passer à l'extension des consignes de tri, à savoir la collecte de l'ensemble des plastiques (sachets, films, barquettes, pots de yaourt...) dans l'objectif de désormais les recycler. L'ensemble de ces déchets « d'extension des consignes de tri » seront à triés également dans la borne à emballages. Afin de permettre au public scolaire d'acquérir le nouveau geste de tri, la

CCDS a souhaité

vulgariser la sensibilisation sur la thématique du tri des emballages autour d'un concours intitulé T-RIGOLO.



Article 1 – Organisateur

-La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) organise un concours intitulé « T-RIGOLO », visant à sensibiliser les enfants au tri des emballages de manière ludique et éducative.



Article 2 – Objet du concours

Le concours a pour but de mobiliser les élèves autour des thématiques liées :

- Au tri des déchets,
- À la protection de l'environnement,
- Au développement durable.

Article 3 – Participants

-Le concours est ouvert à l'ensemble des établissements scolaires du territoire de la CCDS.

La participation se fait par classe ou par

groupe d'élèves, sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un référent désigné.

Sont autorisés à s'inscrire, les classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème du Territoire des Savanes (Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Elie).

Article 5 – Déroulement

-1. Phase d'inscription : à compter du 1er au 15 octobre 2025

-2. Tournoi T-Rigolo : Journée ludo-éducative sur le thème du tri sélectif de 9h30 à 11h30

- Sinnamary : Lundi 3 Novembre (Sinnaryouz)
- Saint-Elie : Mardi 4 Novembre (Classe)
- Kourou : Jeudi 6 Novembre (Médiathèque)
- Iracoubo : Vendredi 7 Novembre (Médiathèque)

-3. Campagne de sensibilisation dans les écoles : Décembre 2025 à Janvier 2026



Article 7 – Récompenses

-Les gagnants du tournoi bénéficieront d'une visite pédagogique au centre de tri

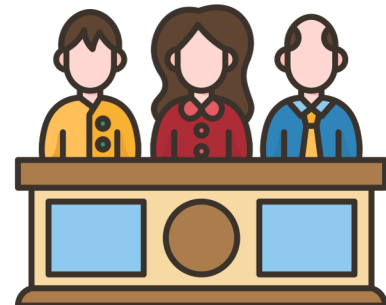


Article 4 – Modalités de participation

-Les inscriptions sont à réaliser à l'aide de la fiche d'inscription officielle fournie par la CCDS.

-Chaque classe participante devra se confronter aux autres classes, à l'occasion d'un "Tournoi T-Rigolo", qui se déroulera aux dates définies à l'article 5, comportant divers ateliers tels que :

- Jeux ludo-éducatif
- Atelier(s) sportif(s)
- Jeu de réalité-virtuelle



Article 6 – Jury

-Chaque atelier donnera lieu à une notation du groupe-classe participant. Le cumul des points de chaque classe définira le classement final du tournoi.

-Il y aura une classe gagnante pour les niveaux CM1 et CM2 par commune.

-Il y aura une classe gagnante pour les niveaux 6ème et 5ème par commune.

“Ekotri” situé à Rémire-Montjoly. Le transport sera pris en charge par la CCDS.

- 24 novembre 2025 : Sinnamary, Saint-Elie et Kourou élémentaire
- 25 novembre 2025 : Kourou collège et Iracouboélémentaire
- 27 novembre : Collège Sinnamary& Iracoubo

-L'ensemble des participants obtiendront une récompense.

-Dans le cadre du tournoi, l'arbitrage sera réalisé par des représentants de la CCDS.

Article 8 – Engagement des participants

~~La participation~~ au concours implique :

- L'acceptation pleine et entière du présent règlement,
- L'autorisation donnée à la CCDS d'utiliser les productions dans le cadre de ses actions de sensibilisation (communication interne et externe, expositions, etc.), dans le respect du droit à l'image et sans but commercial.

Article 9 – Responsabilités

-La CCDS se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure.

Les productions doivent être originales et ne pas porter atteinte aux droits d'auteurs ni contenir de propos discriminatoires, violents ou contraires aux valeurs éducatives.



Article 10 – Contacts

-Pour toute information complémentaire, les établissements peuvent contacter :
Communauté de Communes des Savanes (CCDS)

1 Rue Raymond Cresson, 97310 Kourou -
0694 20 98 56 / gestion.dechets@ccds-guyane.fr - paul-dylan.lesales@ccds-guyane.fr - leny.macantay@ccds-guyane.fr
Site : ccds-guyane.fr
